

SÉLECTIF FRANCE  
AQUATHLON 2024  
COEFF 2 AU CHALLENGE FTTRI 2024

# CHAMPIONNAT DE POLYNESIE D'AQUATHLON

DIMANCHE

# 12

MAI 2024

ORGANISÉ PAR LE CERCLE DES NAGEURS DE POLYNESIE  
ET LA FEDERATION TAHITIENNE DE TRIATHLON

PARC DU TAAONE  
A PIRAE



OUVERT AUX LICENCIÉ(E)S FTTRI ET NON-LICENCIÉ(E)S

## CROSS-TRIATHLON

6-8ans | 50m 🏊 900m 🚲 400m 🏃  
9-11ans | 150m 🏊 2,5km 🚲 900m 🏃

## AQUATHLON

XS | 500m 🏊 2,5km 🏃

S | 1km 🏊 5km 🏃

format S réservé exclusivement aux licencié(e)s

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS [WWW.TAHITITRIATHLON.PF](http://WWW.TAHITITRIATHLON.PF)





**INSCRIPTION EN LIGNE UNIQUEMENT SUR [WWW.TAHITITRIATHLON.PF](http://WWW.TAHITITRIATHLON.PF)**

Le championnat est organisé suivant les règles de la Fédération Tahitienne de Triathlon (FTTRI) en vigueur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé ou des consignes de l'organisation, elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

**Chapitre 1 - Arbitrage de l'épreuve**

L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide de la réglementation sportive de la FTTRI [cliquez ici pour la lire](#)

Les principales règles applicables sur les épreuves :

- Sur les épreuves enfants, le port du casque à coque dure (norme CE), parfaitement ajusté, est obligatoire sur la partie cycliste.
- Les dossards seront positionnés par 3 points, devant en course à pied (derrière à vélo sur les épreuves enfants),
- La cession de dossard est strictement interdites (cf chapitre 2).
- **Nouveauté 2024** : Suppression du carton jaune « stop & go ». Désormais, toutes les fautes (hors disqualification) intervenant depuis le départ jusqu'à la fin de la deuxième transition font l'objet d'une pénalité de temps exécutée dans une zone dédiée appelée « Zone de Pénalité », laquelle est accessible dans les 500 derniers mètres du parcours pédestre. L'athlète sanctionné n'est pas obligatoirement averti verbalement par l'arbitre. L'athlète n'effectuant pas sa (ou ses) pénalité(s) sera automatiquement disqualifié.

- **Procédure** :

1. Affichage du numéro de dossard sur un panneau situé avant la zone de pénalité.
2. L'athlète sanctionné se présentera de sa propre initiative dans la zone de pénalité.
3. Le décompte du temps de pénalité commence au moment où l'athlète entre dans la zone de pénalité et se termine lorsque l'officiel dit « Go », moment auquel l'athlète peut poursuivre l'épreuve.
4. L'affichage du numéro ou autre identifiant de l'athlète ou de l'équipe (Relais) est effacé une fois la pénalité exécutée.
5. Un athlète sanctionné peut effectuer sa ou ses pénalités à n'importe quel tour de la course à pied.
6. La durée de la pénalité du format XS : 5 secondes, S : 10 secondes

**Chapitre 2 - Cession de dossard**

- Il est expressément indiqué que les athlètes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.
- La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.



- En cas d'accident, le cédant et le repreneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.
- Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.
- Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

### **Chapitre 3 - Dispositions Générales**

#### Article 3-1 :

- Le « Championnat d'aquathlon » est organisé par le club Cercle des Nageurs de Polynésie sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Triathlon, le dimanche 12 mai 2024 au parc du Taaone à Pirae
- L'aquathlon format XS & S font office de sélection au championnat de France d'aquathlon pour les catégories minimes, cadets, juniors.
- Le championnat de Polynésie française d'aquathlon format S est ouvert uniquement aux licencié(e)s des clubs de la FTTRI.
- Pour les autres épreuves (Cross Triathlon 6/8 ans ; Cross Triathlon 9/11 ans et Aquathlon XS) ouvertes aux licencié(e)s et au aux non-licencié(e)s s'acquittant d'une licence journalière.

Article 3-2 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si des circonstances imprévues les y contraignent.

#### Article 3-3 : Les épreuves

- Ouvert aux licencié(e)s et non-licencié(e)s\* :
  - Cross-Triathlon 6-8 ans-> 50m de natation, 0,9km de VTT, 0,4km de course à pied
  - Cross-Triathlon 9-11 ans/12 ans\*\* -> 150m de natation, 2,5km de VTT, 1,25km de course à pied
  - Aquathlon XS -> 500m de natation et 2,5km de course à pied (à partir de la catégorie benjamin(e)).

\* Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives est obligatoire pour les non-licencié(e)s, conformément à l'Arrêté n° 200 CM du 15 février 2018. La durée de validité du certificat est de 3 ans à compter de la date où il a été établi (auto-questionnaire à déclarer chaque année via l'arrêté) pour les personnes de moins de 50 ans et de 1 an pour les personnes de plus de 50 ans.

- [Cliquez ici pour télécharger le certificat médical type conformément à l'arrêté](#)
- [Cliquez ici pour télécharger l'auto-questionnaire de renouvellement de votre certificat conformément à l'arrêté.](#)



\*\* La catégorie benjamin peut participer à la course 9-11 ans mais ne pourra pas prétendre à un podium sur cette épreuve (point n° 2.11.1.2 de la réglementation fédérale concernant le cahier des charges des compétitions fédérales).

- Ouvert uniquement aux licencié(e)s de la FTTRI :

- Aquathlon S -> 1 km de natation et 5 km de course à pied (à partir de la catégorie cadet(te)).

### **Chapitre 3 - Programme du dimanche 12 mai 2024**

A partir de 6h00 : Retrait des dossards pour toutes les épreuves (**fermeture du retrait des dossards dès l'ouverture de l'aire de transition de l'épreuve concernée**)

6h40 : Ouverture de l'aire de transition n°1 pour l'épreuve Aquathlon XS

7h00 : Fermeture de l'aire de transition n°1 pour l'épreuve Aquathlon XS

7h05 : Briefing de course de l'épreuve Aquathlon XS

#### **7h10 : Départ de l'Aquathlon XS**

7h40 : Ouverture de l'aire de transition n°2 pour le championnat d'Aquathlon S

8h00 : Fermeture de l'aire de transition n°2 pour le championnat d'Aquathlon S

8h05 : Briefing de course du Championnat d'Aquathlon S

#### **8h10 : Départ du Championnat d'Aquathlon S**

9h10 : Ouverture de l'aire de transition n°1 pour les épreuves 6/8 ans et 9/11 ans

9h30 : Fermeture de l'aire de transition n°1 pour les épreuves 6/8 ans et 9/11 ans

9h35 : Briefing de course du cross triathlon 6/8ans

#### **9h40 : Départ du cross triathlon 6/8ans**

9h55 : Briefing de course du cross triathlon 9/11ans

#### **10h00 : Départ du cross triathlon 9/11ans**

10h30 : Remise des récompenses pour toutes les épreuves

### **Chapitre 5 - Inscriptions**

Pour l'ensemble des épreuves, les licencié(e)s et non-licencié(e)s peuvent s'inscrire individuellement ou par l'intermédiaire de leur club via le site internet de la fédération tahitienne de triathlon : [www.tahititriathlon.pf](http://www.tahititriathlon.pf).

- Le jour de la compétition les inscriptions non-payées ne seront pas pris en compte.
- Remboursement à 100 % sous justificatif écrit par une personne compétente 72 heures avant la compétition fédérale.
- Possibilité de règlement par carte bancaire (via l'inscription en ligne) ou par chèque à déposer au plus tard le 09/05/2024 à 8h00 (heure de Tahiti) au siège de la FTTRI.
- Les droits d'engagements augmenteront automatique le 02/05/2024 à 00h00 (heure de Tahiti).
- Les inscriptions seront clôturées le 09/05/2024 à 8h00 (heure de Tahiti).



Tarifs des engagements pour les licencié(e)s de la F.T.TRI :

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions	Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)	Engagement le jour de la compétition
Cross triathlon 6-8 ans (ind)	200 F	500 F	Pas d'engagement le jour de la compétition
Cross triathlon 9-11 ans (ind)			
Aquathlon XS (ind)	1500 F	2500 F	
Aquathlon S (ind)	3000 F	4000 F	

Tarifs des engagements pour les non-licencié(e)s :

Toutes personnes non titulaires d'une licence triathlon « compétition » doivent obligatoirement s'acquitter d'une « licence journalière » (point n°4.3.7 de la réglementation fédérale 2022) et présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité sportive comme le stipule l'article 3-3 de ce règlement.

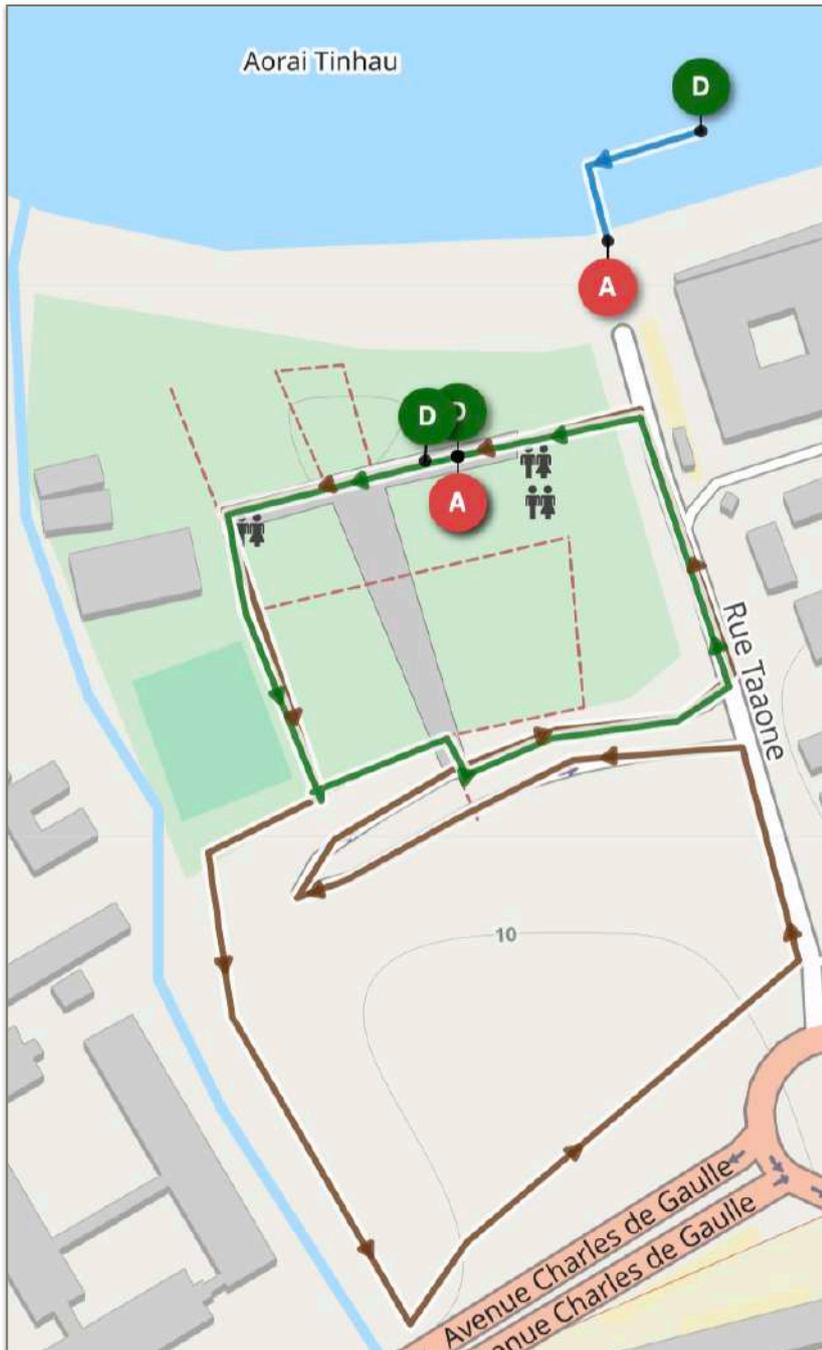
Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions		Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)		Engagement le jour de la compétition
Cross triathlon 6-8 ans (ind)	200 F	+250 F de licence journée	500 F	+250 F de licence journée	Pas d'engagement le jour de la compétition
Cross triathlon 9-11 ans (ind)					
Aquathlon XS (ind)	1500 F	+1000 F de licence journée	2500 F	+1000 F de licence journée	



## Chapitre 6 - Parcours des épreuves

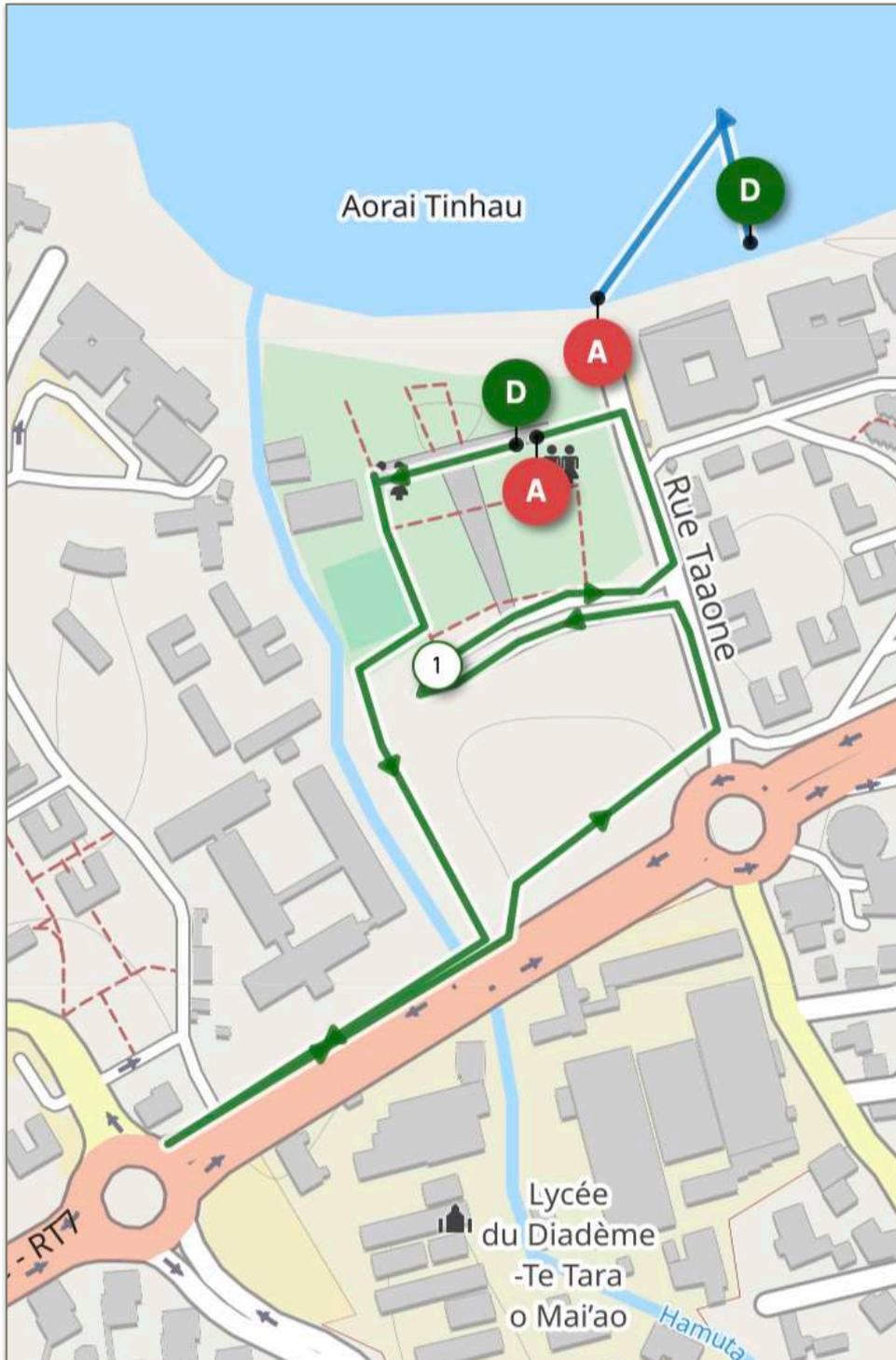
Cross Triathlon 6/8 ans : 1 aller de 50m / 1 boucle de VTT de 900m / 1 boucles course à pied de 400m

Cross Triathlon 9/11 ans : 1 boucle de 150m natation / 3 boucles de VTT de 900m / 1 boucle course à pied de 1250m (+ aller retour au rond point)





Aquathlon XS : 1 boucle natation de 500m / 2 boucles course à pied de 1250m  
Aquathlon S : 1 boucle natation de 1000m / 4 boucles course à pied de 1250m





## Chapitre 7 - Classement et récompenses

Courses	Podiums	
Cross Triathlon 6-8 ans	Scratch filles	Scratch garçons
Cross Triathlon 9-11 ans	Scratch filles	Scratch garçons
Aquathlon XS	Scratch femmes	Scratch hommes
	Podium catégorie benjamine	Podium catégorie benjamin
Championnat Aquathlon S	Scratch femmes	Scratch hommes
	Catégorie cadette/junior	Catégorie cadet/junior
	Catégorie sénior	Catégorie sénior
	Catégorie master	Catégorie master

## Chapitre 8 - Responsabilité

Les triathlètes acceptent lors de leur inscription les dispositions du présent règlement. La manifestation est placée sous la responsabilité du club organisateur et de la commune sous l'égide de la FTTRI. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect des clauses du présent règlement, de vols ou pertes de biens.

## Chapitre 9 - Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur le site, des poubelles sont mises à disposition. Le non-respect pourra entraîner une sanction voire la disqualification du concurrent.

## Chapitre 10 - Droit à l'image

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club organisateur et la Fédération Tahitienne de Triathlon utilise les images (photos et vidéos) sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant.
- Du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.



**FÉDÉRATION  
TAHITIENNE  
DE TRIATHLON**

- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à [fedetahititriathlon@gmail.com](mailto:fedetahititriathlon@gmail.com).

Consulter le site de la CNIL : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)